

District Scolaire du Comté de DeKalb

Pré-K par tirage au sort

Questions Fréquemment Posées

Pré-loterie

Quel est l'âge requis pour qu'un enfant soit inscrit en pré-K ?

Pour être admissible au titre de l'année scolaire 2020-2021, la date de naissance de votre enfant doit se situer entre ces deux dates : 2 septembre 2015 - 1er septembre 2016.

Si mon enfant vit en dehors de la zone de fréquentation du District Scolaire du Comté de DeKalb (DCSD), peut-il participer au programme pré-K ?

Non. Si votre adresse de domicile ne se trouve pas dans la zone du District Scolaire du Comté de DeKalb, vous n'êtes pas admissible à ce programme. Si vous n'êtes pas sûr que votre adresse se trouve dans la zone du DCSD, allez à <http://www.dekalbschoolsga.net/operations/school-locator/> pour vérifier.

Puis-je faire une demande pour plus d'une école ?

Non. Vous pouvez vous inscrire, si l'option est disponible, dans une école à thème ou dans l'école desservant votre zone. Si vous choisissez de vous inscrire dans une école à thème et n'êtes pas sélectionné, vous serez automatiquement placé en liste d'attente. Après la première semaine d'école, s'il reste des places dans l'école desservant votre domicile, vous pourrez vous inscrire pour obtenir une place dans l'école de votre domicile.

Si mon enfant est admissible au Kindergarten, mais n'a pas participé au programme de pré-K financé par l'état, peut-il encore s'inscrire en pré-K ?

Pour être admissible en tant qu'élève de pré-K pour l'année scolaire 2020-2021, votre enfant doit avoir un Plan d'éducation personnalisé (IEP) qui identifie le besoin de passer son année de Kindergarten dans une classe d'inclusion (co-enseignement) de pré-K.

Mon enfant doit-il être propre pour être inscrit en pré-K ?

Votre enfant est sensé pouvoir prendre soin de tâches simples telles que s'habiller, se déshabiller et s'occuper de lui-même pour aller aux toilettes. Les enfants devraient être propres avant l'entrée en pré-K. Si un accident survient, les parents seront appelés et il leur sera demandé de venir changer leur enfant à l'école. Les enfants ne doivent pas porter de couches à l'école, sauf en cas de besoin dans le cadre d'un Plan d'éducation individualisé (IEP) ou d'un plan 504, et que l'enfant se trouve dans une classe collaborative avec un enseignant ou un assistant pour enfant nécessitant une assistance particulière.

Si je suis salarié du DCSD, ai-je droit à une inscription automatique pour mes enfants à la loterie pré-K ?

Non. Un salarié du DCSD doit passer par les mêmes procédures de tirage au sort que tout le monde. Cependant, il existe des stipulations spécifiques à respecter pour l'entrée des enfants d'employés du DCSD en loterie pré-K. !Veuillez contacter le principal de votre école ou le Bureau de la Petite enfance pour obtenir le *Mémo concernant la Participation des employés du District Scolaire du Comté de Dekalb à la loterie pré-K.*

Mon enfant a un IEP et n'est pas actuellement inscrit dans le DCSD. Va-t-il rester dans l'école de mon domicile s'il est tiré au sort à la loterie ?

Si un candidat qui dispose d'un Plan d'éducation personnalisé (IEP) est sélectionné pour commencer une éducation générale Bright from the stars (BFTS) dans une classe de pré-K, ce candidat pourra être déplacé vers une classe d'inclusion en fonction des besoins particuliers de l'élève. **REMARQUE** : Les écoles à thème ne disposent pas de classes d'inclusion BFTS.

Mon enfant de trois a un IEP *et est déjà inscrit dans une classe pour élèves ayant des besoins exceptionnels dans le DCSD*, devrais-je l'inscrire en pré-K ?

Non. Si votre enfant dispose d'un IEP déjà existant et est actuellement inscrit dans une classe pour des enfants de trois ans, il sera inscrit dans une classe de pré-K en fonction des besoins de son IEP.

Quels documents sont obligatoires pour s'inscrire à la loterie pré-K ?

Preuve de naissance, preuve de responsabilité de la garde (si le nom du parent ou tuteur n'est pas porté sur le certificat de naissance), preuve d'identité du parent ou tuteur, et preuve de résidence. Une liste complète de tous les documents requis, avec des informations détaillées, est disponible en cliquant sur l'onglet « Lottery Process » ou en suivant le lien suivant <https://www.dekalbschoolsga.org/pre-k/>

Après la loterie

Mon enfant a été sélectionné à la loterie, que dois-je faire ensuite ?

Votre prochaine étape consiste à accepter cette place et à prendre la lettre d'acceptation que vous avez reçue avec les documents d'inscription restant pour les amener à l'école à la date indiquée afin de terminer votre inscription. *Il est vital de terminer cette étape dans le laps de temps alloué ou vous courez le risque de perdre la place au bénéfice de la personne suivante inscrite en liste d'attente.*

Que se passe-t-il si mon enfant n'est pas sélectionné à la loterie ?

Tout élève qui n'a pas été sélectionné à la loterie sera automatiquement placé en liste d'attente. Le système classe les élèves dans l'ordre sur la liste d'attente et une lettre est émise pour informer les parents du placement sur la liste d'attente. Si des places sont refusées ou perdues, le système génère une lettre d'acceptation pour la personne suivante dans la liste d'attente. À ce moment, il vous sera demandé de terminer les prochaines étapes pour sécuriser cette place de loterie.

Que se passera-t-il si je ne peux produire le certificat 3231 de vaccination de santé à la date d'inscription indiquée sur la lettre d'acceptation ?

La politique du DCSD indique que le dossier de l'enfant doit comporter un formulaire 3231 de vaccination de santé dans les 30 jours de l'entrée à l'école de l'enfant ou de la date d'expiration. S'il n'est pas fourni, l'enfant ne pourra pas retourner en classe sans le formulaire ou la preuve d'un rendez-vous. Après le rendez-vous, l'enfant ne sera pas accepté en classe sans un formulaire mis à jour. Si l'enfant est absent pendant 10 jours consécutifs du fait de l'absence de certificat de vaccination, sa place en Pré-K sera perdue.

Que se passera-t-il si je ne peux produire le certificat 3300 d'examen de la vue, de l'ouïe, dentaire et de nutrition à la date d'inscription indiquée sur la lettre d'acceptation ?

La politique du DCSD indique que le dossier de l'enfant doit comporter ce formulaire dans les 90 jours de l'entrée à l'école de l'enfant ou de la date d'expiration. S'il n'est pas fourni, l'enfant ne sera pas accepté en classe, ce qui peut avoir pour résultat de lui faire perdre la place dans le programme.

Comment dois-je faire si mon enfant doit prendre un médicament qui lui a été prescrit pendant la journée ?

Après avoir inscrit votre enfant en pré-K, assurez-vous d'apporter avec vous toutes les informations médicales. L'école disposera d'une personne sur place pour discuter avec vous des formulaires médicaux et des procédures pour administrer les médicaments prescrits.

Que se passe-t-il si mon enfant est absent le premier jour d'école ?

Tous les élèves ayant été tirés au sort sont supposés être présents le premier jour d'école. Si votre enfant n'est pas présent à 10h00 le premier jour d'école, sa place sera perdue et donnée à la personne suivante sur la liste d'attente.

Y a-t-il une politique de présence applicable aux élèves de pré-K ?

Oui, on attend des élèves qu'ils soient présent pendant toute la journée d'école et toute l'année scolaire. Les enfants qui sont absents ou en retard en classe pendant dix jours consécutifs sans un certificat médical seront retirés de la classe conformément aux directives d'état. De plus, les enfants présentant un schéma de retard chronique, ou de départ anticipé récurrent courent le risque de perdre leur place et seront envoyés chez le conseiller et/ou le travailleur social de l'école.

Existe-t-il des exigences de participation pour les parents d'élèves en pré-K ?

Oui, on attend des parents qu'ils participent à toutes les réunions de parents d'élèves et conférences prévues au moins deux fois par an et plus si nécessaire. (Ces activités durent environ une heure).

Et si j'ai une question qui n'a pas été traitée dans la FAQ ?

N'hésitez pas contacter le Bureau de la Petite enfance au 678.676.0147